

Les adhérents au dispositif CRP

MAINE ET LOIRE

Document Mensuel

Situation au 30/06/2011



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

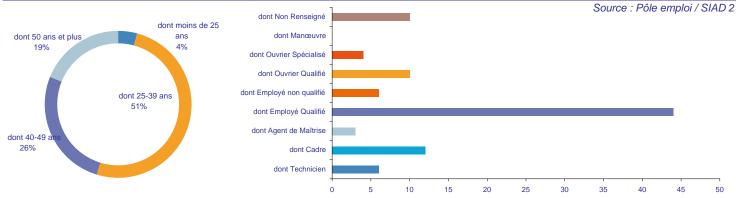
Les entrées en CRP. En juin 2011, Pôle emploi recense 95 nouvelles entrées dans le dispositif CRP. Ce volume est en baisse de 18% comparativement au même mois de l'année 2010. Ce sont majoritairement des femmes (49 sur 95) qui sont entrées dans ce dispositif de reclassement personnalisé. 50,5% des arrivants dans le dispositif sont âgés de 25-39 ans. La tranche 40-49 ans représentent 26,3% et les 50 ans et plus 18,9% des entrées. Les niveaux de qualification les plus présents sont les employés qualifiés (46,3%) et les cadres (12,6%).

Les demandeurs d'emploi indemnisés. A fin juin 2011, plus de **700** demandeurs d'emploi sont en cours d'indemnisation au titre de l'allocation de reclassement spécifique (ASR), soit **39%** de moins qu'en juin 2010. Les bénéficiaires de l'ASR 2009 et ASRr 2009 représentent **100%** des indemnisés du dispositif.

Le suivi de cohorte - Mai 2010. Les adhérents à la CRP de mai 2010 étaient au nombre de 71, 94,4% d'entre eux ont bénéficié d'un service (Mer, prestation ou formation) prescrit par Pôle emploi. Au terme du dispositif, 45,1% des adhérents ne se sont pas réinscrits sur la liste des demandeurs d'emploi.

Les entrées en Convention de Reclassement Personnalisé

	mai 2011	juin 2011	Evolution	Poids	juin 2010	Evolution
Entrées en CRP	92	95	3.3%	100.0%	116	-18%
sexe						
dont hommes	49	46	-6.1%	48.4%	46	
dont femmes	43	49	14.0%	51.6%	70	-30%
âge						
dont moins de 25 ans	6	4	-33.3%	4.2%	7	-43%
dont 25-39 ans	47	48	2.1%	50.5%	57	-16%
dont 40-49 ans	23	25	8.7%	26.3%	35	-29%
dont 50 ans et plus	16	18	12.5%	18.9%	17	6%
niveau de qualification						
dont Technicien	7	6	-14.3%	6.3%	16	-63%
dont Cadre	7	12	71.4%	12.6%	14	-14%
dont Agent de Maîtrise	8	3	-62.5%	3.2%	7	-57%
dont Employé Qualifié	38	44	15.8%	46.3%	53	-17%
dont Employé non qualifié	3	6	100.0%	6.3%	5	20%
dont Ouvrier Qualifié	21	10	-52.4%	10.5%	12	-17%
dont Ouvrier Spécialisé	5	4	-20.0%	4.2%		
dont Manœuvre	2		-100.0%		3	-100%
dont Non Renseigné	1	10	900.0%	10.5%	6	67%



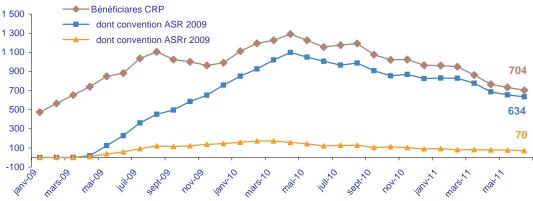
Entrées en CRP au cours du mois par tranche d'âge

Entrées en CRP au cours du mois par niveau de qualification

Les demandeurs d'emploi indemnisés

	mai 2011	juin 2011	Evolution	Poids	juin 2010	Evolution
Les demandeurs d'emploi indemnisés dont indeminsés en ASR 2006	733	704	-4.0%	100.0%	1155 27	-39.0% -100.0%
dont indeminisés en ASR 2006 dont indeminisés en ASR 2006 dont indemnisés en ASR 2009	655	634	-3.2%	90.1%	1007	-37.0%
dont indemnisés en ASR 2009	78		0	9.9%	121	-42.1%

Source: Pôle emploi / Aladin E012



Evolution mensuelle des demandeurs d'emploi indemnisés dans le cadre du dispositif CRP

Le suivi de cohortes -

mai 2010

Volume d'adhérents cohorte = 71

	M+5	M+6	M+7	M+8	M+9	M+10	M+11	M+12
	oct-10	nov-10	déc-10	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11
Adhérents Présents	69	68	66	60	60	55	38	1
Adhérents Sortis	2	3	5	11	11	16	33	70
Adhérents avec service	64	64	64	64	65	66	67	67
Taux de service	90.1%	90.1%	90.1%	90.1%	91.5%	93.0%	94.4%	94.4%

Adhérents sortis à la fin des 12 mois	32	
Adhérents réinscrits à la fin des 12 mois	39	
Taux de sortie à la fin des 12 mois	45.1%	

Convention CRP 2009 : Convention CRP 2009 : Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009.

La Convention CRP 2006 prévoyait une indemnisation en ASR durant 8 mois selon les modalités suivantes : 80% du salaire de référence pendant les 3 premiers mois, 70% du salaire de référence les 5 mois suivants.

Nombre d'adhérents ayant bénéficié d'au moins un service : Nombre d'adhérents de la cohorte ayant bénéficié d'au moins un service entre l'entrée en CRP et la fin du mois M+n. Sont considérés comme service: les MER, les prestations réalisées, les actions de formation ou VAE conseillées.

Taux d'adhérents avec service : Pourcentage d'adhérents avec service à fin M+n par rapport au nombre d'adhérents entrés en CRP dans la cohorte.

Adhérents sortis: Nombre d'adhérents de la cohorte sortis à fin M+12 Un adhérent est sorti si et seulement si à fin M+12 il n'est plus présent en DEFM et en catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8.

Taux de sortie : Pourcentage d'adhérents sortis à fin M+12 par rapport au nombre d'adhérents entrés en CRP dans la cohorte.

Source: Pôle emploi / SIAD2